

## Inscription et fournitures de manuels 2nde

Chers parents, chers futurs Lycéen(ne)s

Contrairement au collège, les manuels scolaires sont, au lycée, à la charge des familles. Afin de réduire le coût de la rentrée, la **FCPE** vous propose une bourse aux livres, qui met donc à disposition des élèves **l'ensemble des manuels scolaires** qui seront nécessaires sur l'année pour **un montant de 50 €** (sachant que l'achat de ces livres reviendrait selon les niveaux, spécialités et options à plus de 400 €).

Le **Conseil Régional des Hauts de France** propose également à chaque lycéen, une carte « Génération #HDF » qui peut être utilisée notamment pour régler la contribution pour la fourniture des manuels auprès de la FCPE (rendant ainsi le prêt gratuit pour les familles). Le montant de cette aide sera pour 2022-2023 de 100 € pour les Secondes (55 € pour les années suivantes de Premières et Terminales). Vous pourrez en faire la demande à partir du mois de juin sur le [site du conseil Régional](#).

### Planning des inscriptions et distribution de livres pour l'entrée en seconde

**Les adhésions FCPE auront lieu aux mêmes dates et dans les mêmes locaux que les inscriptions administratives au Lycée Faidherbe, les 2 et 4 juillet aux horaires suivants (sauf modification du planning du lycée)**

- **Samedi 2 juillet** : 8h30 - 12h
- **Lundi 4 juillet** : 8h30 – 13h / 14h30 -18h

**Vos livres vous seront ensuite donnés immédiatement au local de la FCPE, Bâtiment S – RDC – Salle 17. Pour le transport, un tote bag en coton floqué Lycée Faidherbe – FCPE vous sera offert à cette occasion, ainsi qu'une clé USB de 8go qui sera d'une grande utilité pour les travaux au Lycée.**

Pour l'adhésion à la FCPE, munissez-vous du bulletin d'adhésion et de trois chèques (ou espèces) à l'ordre de « FCPE du Lycée Faidherbe ».

- **10 € pour l'adhésion\*** (Elle est obligatoire pour bénéficier du prêt de livre et ne peut pas être réglée avec la carte génération)
- **50 € de contribution pour la fourniture des manuels\*\*** (Selon votre choix, ce chèque sera encaissé ou gardé dans votre dossier en attendant que vous receviez la carte génération #HDF à partir de septembre et puissiez régler vos livres avec cette carte)
- **100 € de chèque de compensation au cas où les manuels ne seraient pas restitués** (non encaissé sauf en cas de non-retour des livres ou de livres abimés)

*\* une seule adhésion FCPE par famille pour l'année en cours, valable dans les conseils locaux FCPE d'autres établissements.*

*\*\* avec obligation de recouvrement et de restitution pour bénéficier du service l'année prochaine, en l'absence de restitution (au plus tard en JUILLET) de tout ou partie des manuels fournis au titre d'une année scolaire, aucun manuel ne peut être fourni au lycéen concerné pendant l'année scolaire suivante. Les livres rendus non recouverts sont soumis à une contribution supplémentaire de 2€ par livre à la restitution.*

Des permanences seront tenues au local jusqu'au vacances scolaires le 15 juillet et à partir de la rentrée de septembre afin de procéder aux échanges de chèques contre paiement carte HDF. Les jours et horaires de ces permanences sont communiqués sur notre site et nos réseaux sociaux

**Ce service est assuré par des élèves et des parents bénévoles, qui agissent pour le bien de tous les élèves et de leurs familles. Merci de leur réserver un bon accueil !**